



**PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
LES 17 et 24 JUILLET 2005
PLAGE DU LAC BATAILLE**

Enregistrement : 9 h 45

La réunion débute à 10 h 05

Feuille de présence volontaire : 116 signatures, incluant 18 personnes qui se sont enregistrées comme couple.

Pour faciliter les références, le procès-verbal est présenté dans la même séquence que l'ordre du jour.

LE DIMANCHE 17 JUILLET 2005

La présidente, France Joncas, souhaite la bienvenue aux membres. Elle les informe que Claude Létourneau agira comme facilitateur et qu'il présidera la réunion.

Quelques membres s'objectent et mettent en question l'objectivité du président d'assemblée et facilitateur : son épouse étant membre du conseil d'administration, le facilitateur est privilégié à de l'information interne et ne peut être neutre. La présidente réplique que Claude Létourneau connaît les règlements et procédures du *Code Morin*, auxquels nous auront recours aujourd'hui et que c'est sa prérogative de le faire.

Claude Létourneau assume le poste de président d'assemblée et indique qu'en cas de pluie la réunion sera ajournée et complétée le dimanche suivant, 24 juillet à la plage du lac Bataille.

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- PROPOSÉE PAR : Diane Maheux**
APPUYÉE PAR : Paul Wilson

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que proposé. (DÉFAITE; voir la page 2)

Fernand (Fern) Tremblay demande que les articles suivants soient ajoutés à l'ordre du jour sous *Varia* :

- 13.1 Condition des chemins privés**
- 13.2 Changement du nom « Comité exécutif » à « Conseil d'administration »**
- 13.3 Disponibilité des ordres du jour et des procès-verbaux du Conseil d'administration**
- 13.4 Rampe de lancement de bateaux du lac Bataille**
- 13.5 Discussion sur la « missive » du document de vote**
- 13.6 Poste du président(e) sortant(e) au sein du Conseil d'administration**
- 13.7 Conflit d'intérêt du président d'assemblée / facilitateur**

- ❑ **PROPOSÉE PAR : Dawn Lucas**
APPUYÉE PAR : Blayne Chapman

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est modifié.

On demande le vote.

Pour : 37; Contre : 34

ADOPTÉE

Vu l'ordre du jour adopté, le président dit que la réunion sera beaucoup plus longue qu'anticipée.

- ❑ **PROPOSÉE PAR : Alain Tremblay**
APPUYÉE PAR : Lynn Corney

QUE l'ordre du jour complet soit couvert aujourd'hui, a moins d'un ajournement en cas de pluie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUILLET 2004

France Joncas indique une erreur à la page 12, article 10, *Élections du Conseil d'administration*, en ce qui concerne les postes vacants; on doit ajouter le lac Chevreuil.

- ❑ **PROPOSÉE PAR : Hélène Lemieux**
APPUYÉE PAR : Larry Surch

QUE le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

3.1 Nouveau représentant du lac Bataille

France Joncas mentionne que le sondage concernant le ponceau s'est avéré une expérience éducative. La recherche, fondée sur des données municipales, indique qu'il y'a **117 lots avec structures** et **83 lots vacants sur le lac Rhéaume** (pour un total de 200 lots); **le lac Bataille compte 142 lots**, dont **116 avec structures** et **26 lots vacants** (pour un total de 142 lots). Vu ces données, le Conseil d'administration approuve une motion visant à ajouter un représentant pour le lac Bataille :

PROPOSÉE PAR David Hodgkin et APPUYÉE PAR Chris Hemmingway QUE
la recommandation d'ajouter un représentant pour le lac Bataille soit présentée à
l'AGA de 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Advenant une augmentation en construction au lac Rhéaume, on ré-étudiera la question du nombre de représentants requis.

3.2 Comité du chemin Chêne rouge

La présidente mentionne que le comité du chemin a été formé afin de faire verbaliser une partie du chemin Chêne rouge (que la municipalité assume l'entretien). Il y'a entente en principe entre le comité du chemin et PSLI inc. L'Association les appuie dans cette démarche. À noter que le comité du chemin a fourni à l'Association copies de leur mandat, attributions, personnes ressources et porte-parole.

4.0 RAPPORT DU TRESORIER

Tous les « *États financiers* » ont été expédiés aux membres en juin dernier. Des copies sont aussi disponibles à la réunion.

4.1 États financiers 2004

- PROPOSÉ PAR : *David Hodgkin*
APPUYÉ PAR : *Jacques Levasseur*

QUE les *États financiers 2004* de l'Association soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Budget provisoire 2005

- PROPOSÉ PAR : *David Hodgkin*
APPUYÉ PAR : *Jacques Levasseur*

QUE le *Budget provisoire 2005* soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION

Hélène Lemieux, présidente du comité des règlements, nous informe que le dit comité a été mandaté d'entreprendre une recherche et revoir les *Statuts* de l'Association. Le comité comprend cinq (5) personnes, dont quatre (4) siègent présentement sur le Conseil d'administration. À cause de maladie personnelle, le travail accuse un retard jusqu'en avril 2005.

Aussitôt que l'ébauche des règlements sera complétée, elle sera présentée dans les deux langues officielles au Conseil d'administration pour son approbation. Suite à cette présentation, les documents et un avis de convocation seront expédiés à ceux qui auront payés leur cotisation pour 2005 avant une Assemblée générale spéciale. Une Assemblée générale spéciale est prévue pour le 2 octobre 2005 à 14 h 00 à l'Édifice J.A. Perkins (Bibliothèque de Perkins), tel que mentionné dans le *Bulletin d'information* de 2005. À cette assemblée spéciale, on demandera aux membres d'approuver les règlements révisés.

Veillez exprimer vos commentaires, questions ou inquiétudes. Les membres sont priés de les faire parvenir à l'Association avant l'Assemblée générale spéciale.

6.0 TRANSFERTS ET VENTES DES PROPRIÉTÉS DE L'ASSOCIATION

6.1 Recherche sur les propriétés de l'Association

France Joncas nous informe qu'à cause du lourd fardeau du sondage pour le ponceau il n'y a pas eu de progrès au niveau de la recherche vis-à-vis ces propriétés. Notre trésorier, David Hodgkin, nous informe que les argents attribués l'année dernière seront reportés à cette année, et qu'un 1 000 \$ additionnel, reçu dans un transfert de terrain complété en février 2005, a aussi été ajouté au budget.

6.2 Transferts et ventes de propriétés

Dossier actif

- Chemin Gélinoettes

Dossiers clos

- Chemin Malards – refusé
- Chemin Cardinal – approuvé

6.3 Problèmes de route en cours

Dossiers actifs

- Chemin Chêne Rouge (voir 3.2 ci-haut)
- Chemin Alouettes (droit de passage)

Dossiers clos

- Chemin Melançon (droit de passage)

7.0 RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LACS

7.1 Paul Strigner, Lac Barnes

Les propriétaires au lac Barnes appuient les démarches de l'Association PSSL, surtout leurs activités dans les domaines de la préservation de la qualité d'eau de nos lacs, l'ensemencement de truites et la participation en la FLVDM.

Les propriétaires aimeraient avoir plus d'information concernant les projets pour lesquels la municipalité prévoit dépenser les sommes prélevées par une taxe spéciale – 25 \$ pour chaque propriété à Val-des-Monts – le tout afin de protéger l'environnement.

Les propriétaires des chemins Barrière et Melançon voudraient que l'Association clarifie quelles parties des chemins leur appartient, ainsi que les types d'entente que l'Association peut avoir avec d'autres propriétaires en ce que a trait à l'utilisation et la couverture d'assurance.

8.0 SONDAGE SUR LE PONCEAU ENTRE LES LACS BATAILLE et RHÉAUME

Chris Hemmingway, représentant au lac Truite, nous informe que les enveloppes de scrutin ont été ouvertes par lui et Raymond Guénette, représentant au lac Louise. À noter que la secrétaire qui a reçu les enveloppes a fourni les données suivantes que Chris a présentées :

351 bulletins de vote ont été envoyés aux propriétaires (100 %)

- 180 propriétaires au lac Bataille (51.3 %)
- 171 propriétaires au lac Rhéaume (48.7 %)

En date du 9 juillet 2005, l'Association a reçu 233 bulletins de vote affranchis le 6 juillet ou avant. Les données sont :

- 115 bulletins proviennent du lac Bataille (49.4 %)
 - Taux de participation du lac Bataille $115 / 180 = 63.9 \%$
- 118 bulletins proviennent du lac Rhéaume (50.6 %)
 - Taux de participation du lac $118 / 171 = 69.0 \%$
- Le taux de participation total est de $233 / 351 = 66.4 \%$

Les résultats du vote sont :

- **32 favorisent** une modification du ponceau.
- **201 s'opposent** à une modification du ponceau.
- La majorité s'oppose à la modification du ponceau dans une proportion de 86.3 %.

En date du 17 juillet, quatre (4) enveloppes additionnelles ont été reçues et n'ont pas encore été ouvertes. À noter que ces bulletins ne peuvent influencer les résultats du vote de façon significative.

Chris Hemmingway présente alors une proposition approuvée par le Conseil d'administration à sa réunion du 10 juillet :

PROPOSÉE PAR *Chris Hemmingway* and APPUYÉE *Kim Courtney* QUE le Conseil d'administration recommande un moratoire de dix (10) ans en ce qui concerne le ponceau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

De sérieuses objections sont soulevées par les participants puisque les discussions au sujet du ponceau n'ont pas encore été entamées (article 13.5 à l'ordre du jour) et que les membres n'avaient reçu pas d'avis au préalable que ce genre de résolution allait être proposé. Le président d'assemblée / facilitateur indique que la proposition à ce moment est maintenant propriété de l'Assemblée générale et ne peut être abrogée qu'avec un vote majoritaire des deux-tiers (2/3).

□ **PROPOSÉ PAR : *André Sirois***
APPUYÉ PAR : *Jim Dale*

QUE la proposition au sujet du moratoire soit retirée de l'ordre du jour à ce moment-ci.

***Laurent Roy* demande le vote, appuyée par *Constance Hudak*.**

Pour : 69; Contre : 3

ADOPTÉE

8.0 PROGRAMME MUNICIPALE D'INSPECTION DES SYSTÈMES SEPTIQUES

France Joncas mentionne que toutes les inspections des systèmes retardataires aux lacs Rhéaume (9), Bataille (9), Maskinongé / Corrigan (2), Chevreuil (2), Louise (1) et Barnes (7) ont repris au printemps et que la plupart ont été complétées. Un deuxième avis a été envoyé aux propriétaires qui n'ont pas répondu à la demande originale.

Les propriétaires qui ont besoin d'un plan d'ingénierie / plan technique ont eu un suivi. La plupart se sont conformés; les autres seront traduits en justice.

9.0 MISE À JOUR DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Les copies des résultats des échantillons pris au printemps sont distribuées. David Hodgkin nous informe que comparativement aux résultats d'avril de l'année précédente, à nouveau cette année, remarque une augmentation de phosphore et un déclin dans la transparence. On a fait parvenir ces résultats à Henri Fournier qui les inclura dans la base de données provinciale. Des échantillons ont été pris afin de déceler la présence du coli E aux lacs Bataille, Rhéaume, Maskinongé et Barnes à l'été de 2004. Les analyses indiquent une faible contamination au coli E, que nos lacs sont excellents pour des activités récréatives. À noter, par contre, que l'eau n'est pas potable.

En ce moment, 21 lacs travaillent conjointement avec la municipalité et la province de Québec en ce qui concerne les tests d'eau. Les résultats à la grandeur de la municipalité indiquent une détérioration sauf que pour quatre (4) lacs – aucune d'eux sur le territoire de Perkins-sur-le-lac.

Les résultats de neuf (9) lacs, dont cinq (5) sur le territoire de PSSL : Bataille, Rhéaume, Maskinongé, Barnes et Épinette sont inquiétants. Le grand coupable est le phosphore. À la Journée de la qualité de l'eau, Henri Fournier a mentionné que les lacs peuvent absorber un certain volume d'éléments nutritifs mais il nous prévient qu'à ce moment-ci il est impossible de déterminer si les lacs se sont stabilisés dans les 10 à 20 ans nécessaires pour établir une tendance.

Stabiliser la qualité de l'eau nécessitera des changements de zonage au niveau de la municipalité, aussi bien que changements de comportement des propriétaires. L'Association travaillera de concert avec la Fédération des lacs de Val-des-Monts, sur ces problèmes.

La présidente remercie David Hodgkin d'avoir coordonné les tests d'eau aux lacs Rhéaume, Bataille, Épinette et Maskinongé. Elle remercie aussi son équipe de bénévoles. Un remerciement est aussi accordé à Don Stanley et Paul Strigner qui ont pris les échantillons d'eau au lac Barnes.

11.0 RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catherine Gander, du lac Bataille, propose que l'Association fasse un suivi au niveau de l'environnement et la régénération des lacs. Elle propose aussi une étude des règlements et statuts des autres lacs afin de voir de quelle façon ils protègent leurs îles, et peut-être incorporer ces règlements à ceux du domaine. Mme Gander informe qu'elle serait intéressée à œuvrer avec la Fédération des lacs de Val-des-Monts aussi bien que le Conseil d'administration de l'Association.

N'ayant pas d'autres recommandations, le président procède aux élections.

12.0 ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laurent Roy accepte la présidence d'élections.

Président(e)

- *France Joncas* est nommée par *Kim Courtney* pour un terme de deux ans.
PAR ACCLAMATION.
- *Laurent Roy* déclare la nomination close.

Secrétaire

- *Nancy Drouin* est nommée par *Alain Tremblay* pour un terme de deux ans.
- *Hélène Lemieux* est nommée par *Paul Wilson* pour un terme de deux ans.
- *Odette Surch* est nommée par *Lynn Corney* pour un terme de deux ans.
- *Laurent Roy* déclare les nominations closes.

Odette Surch décline. *Hélène Lemieux* et *Nancy Drouin* acceptent la nomination. Elles font une courte présentation.

On prend le vote à main levée. *Hélène Lemieux* est **ÉLUE** par une majorité.

Représentants au lac Bataille (4 postes)

Le président d'élection mentionne que les candidats qui cumuleront le plus de votes combleront les deux postes d'un terme de deux (2) ans; les deux prochains candidats cumulant le plus de votes combleront les postes d'un (1) an. Le candidat récoltant le moins de votes sera déclaré défait.

Deux postes pour un terme de deux ans ET deux postes pour un terme d'un an :

- *Constance Hudak* est nommée par *Winsome Stafford*.
- *Diane Maheux* est nommée par *Gérard Mongeon*.
- *Nancy Drouin* est nommée par *Huguette Gravel-Drouin*.
- *Odette Surch* est nommée par *Kim Courtney*.
- *Jean Fournier* est nommé par *André Fortier*.
- *Louise Lemieux* est nommée par *Hélène Lemieux*.
- *Laurent Roy* déclare les nominations closes.

Tous les candidats acceptent leur nomination, les termes et conditions du processus électoral. On demande aux candidats de se présenter et de faire une courte présentation.

L'averse force le président à reporter l'AGA. Il est 12 h 10. On ajourne officiellement jusqu'à 10 h 00, le 24 juillet 2005 à la plage du lac Bataille, tel qu'annoncé au début de la réunion.

SUNDAY, JULY 24, 2005

Enregistrement : 10 h 00

La réunion débute à 10 h 15

Feuille de présence volontaire : 103 signatures, incluant 18 personnes qui se sont enregistrées comme couple, ainsi qu'une (1) personne qui n'est pas membre.

Claude Létourneau continue comme président d'assemblée, tandis que Laurent Roy reprend son rôle de président d'élections.

Le président d'élections nous rappelle qu'il y'a quatre (4) postes au lac Bataille et demande aux candidats de s'avancer et faire une courte présentation, à nouveau, considérant que les gens dans l'assistance ne sont pas nécessairement les mêmes.

Nancy Drouin retire sa candidature. Tous les autres candidats acceptent.

Marc Vincent encourage les candidats à se prononcer au sujet du ponceau dans leur présentation. Les candidats acceptent.

❑ **PROPOSÉE PAR : *Orland Matton***
APPUYÉE PAR : *Lori Cavers*

QUE la procédure d'élection pour le lac Bataille soit par vote secret.

Le président informe l'assemblée que l'approbation de cinq (5) membres est requise pour la tenue d'un vote secret.

Irma Bigras, George Lavack et Wayne Askin appuient la demande du vote secret.

ADOPTÉE

Les bulletins sont distribués; André Lavergne et Jane Askin agiront comme scrutateurs, avec Odette Surch, secrétaire, pour les assister.

Les résultats sont les suivants :

Odette Surch 72, Jean Fournier 67, Constance Hudak 65, Louise Lemieux 52, Diane Maheux 36.
Surch et *Fournier* sont **ÉLUS pour un terme de deux ans**; *Hudak* et *Lemieux* sont **ÉLUES pour un terme d'un an**.

Représentants au lac Rhéaume (Deux postes)

- *Marc Mongeon* est nommé par *Marc Vincent*.
- *Alban Garon* est nommé par *Raymond Guénette*.

- *Jean-Marc Lamothe* est nommé par *Rick Legault*.
- *Laurent Roy* déclare les nominations closes.

On prend le vote à main levée. *Marc Mongeon* et *Alban Garon* sont **ÉLUS**.

Représentant au lac Épinette (Un poste)

- *Doug Holden* est nommé par *David Hodgkin*. **PAR ACCLAMATION.**
- *Laurent Roy* déclare les nominations closes.

Représentant au lac Maskinongé (Un poste)

- *Andy Roach* est nommé par *France Joncas*. **PAR ACCLAMATION.**
- *Laurent Roy* déclare les nominations closes.

Les lacs Chevreuil et Corrigan n'ont toujours pas de représentants.

George Lavack propose la destruction des bulletins de scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 VARIA

13.1 Conditions des chemins privés

- ❑ **PROPOSÉ PAR :** *Fern Tremblay*
APPUYÉE PAR : *Nancy Drouin*

QUE l'Association entreprenne les mesures nécessaires afin que les chemins qui lui appartiennent soient améliorés à une largeur appropriée, p. ex., deux voies, afin de permettre un accès plus facile.

Laurent Roy, un ancien président de l'Association, répond qu'il était un des négociateurs du processus d'achat de la plage du lac Bataille, qui comprenait aussi la plupart des chemins privés de l'ancien domaine. Il explique qu'au transfert des titres de propriété de PSLL inc. (Guy Audette) à l'Association, le Conseil d'administration a demandé un avis légal à Maître Carol Boucher au sujet de l'entretien des dits chemins. M^e Boucher dit que les responsabilités de l'Association demeurent les mêmes que celles de PSLL inc. pour les chemins privés, p. ex. l'Association fournit l'accès à leurs terrains aux propriétaires mais l'entretien et les améliorations apportés à ces chemins demeurent la responsabilité des propriétaires. Laurent dit qu'il n'est pas financièrement possible / faisable que l'Association entretienne ces chemins. Il informe aussi qu'il y'a des subventions disponibles aux propriétaires et que l'information est disponible sur le site web (psll.ca) de l'Association.

On prend le vote à main levée.

Pour : 11; Contre : 48

DÉFAITE

13.2 Changement de nom de « Comité exécutif » à « Conseil d'administration »

Fern Tremblay veut savoir « pourquoi » et « quand » on a effectué ce changement.

Hélène Lemieux explique que l'Association a évolué depuis son début lorsqu'il n'y avait que six (6) personnes sur le conseil, sans représentant de lacs. Présentement, 14 personnes siègent sur le conseil, sur un total de 18 postes. De plus, un comité exécutif se limite d'habitude à un petit cadre de personnes, p. ex. président, vice-président, trésorier et secrétaire, et a normalement un droit de signature. Un comité exécutif fait aussi partie du Conseil d'administration. En ce moment, les représentants de lacs ne sont pas inclus dans le comité exécutif mais sont considérés membres du Conseil d'administration. Les nouveaux Règlements de l'Association reflèteront ces changements.

13.3 Disponibilité des ordres du jour et des procès-verbaux du Conseil d'administration

Fern Tremblay demande s'il serait possible de fournir des copies de l'ordre du jour et les procès-verbaux du Conseil d'administration.

Odette Surch, secrétaire, répond que l'Association a reçu un avis légal à ce sujet et que, en ce moment, l'Association n'est pas sous obligation de fournir ces documents, malgré que l'Association est ouverte à de telles demandes. Raymond Guénette, représentant du lac Louise, appuie cette position.

France Joncas, présidente, est d'accord, en principe. Par contre, elle met en garde l'assemblée, qu'advenant des demandes frivoles à l'Association, p. ex. les procès-verbaux des derniers dix (10) ans, l'Association n'accéderait pas à la demande, car le Conseil d'administration a déjà des projets plus prioritaires.

On suggère que l'Association affiche son ordre du jour et son procès-verbal sur son site web. France Joncas répond qu'afficher son ordre du jour et son procès-verbal n'est pas la norme pour des associations et que cela exigerait beaucoup de temps. Les membres sont encouragés à communiquer avec leur représentant de lac pour ces informations.

□ PROPOSÉE PAR : *Cindy Burke*

APPUYÉE PAR : *David Keay*

QU'UN membre en règle, s'il le veut, assiste à une réunion du Conseil d'administration à titre d'observateur.

Kim Courtney, représentante du la Rhéaume, mentionne qu'en ce moment, les réunions ont lieu dans une maison privée, ou à un chalet, et qu'il ne serait peut-être pas possible d'accueillir tous les observateurs à moins de louer une salle. Elle informe aussi que l'horaire des réunions n'est pas fixe; que les réunions se tiennent quand les membres du Conseil sont disponibles afin d'avoir quorum, et, vue cette situation, il serait difficile d'aviser les membres à temps.

On demande le vote.

Pour : 18; Contre : 41

DÉFAITE

- ❑ **PROPOSÉE PAR : *David Keay***
APPUYÉE PAR : *John Westeinde*

QU'ON permettre a un (1) membre d'assister aux réunions du Conseil d'administration à titre d'observateur, sans droit de parole, ni de vote, à moins qu'on lui demande.

George Lavack dit que selon « *Robert's Rules of Order* », les réunions du Conseil d'administration sont considérées privées et que l'Association n'est pas tenue de les rendre publiques. Des discussions s'ensuivent.

On demande le vote.

Pour : 18; Contre : 41

DÉFAITE

13.4 Rampe de lancement de bateaux du lac Bataille

- ❑ **PROPOSÉE PAR : *Fern Tremblay***
APPUYÉE PAR : *Denis Bergeron*

QUE l'Association assume la responsabilité et l'entretien de la rampe de lancement de bateaux du lac Bataille

(RETIRÉE; voir ci-bas)

Kim Courtney explique que l'Association entretient et assure la rampe de lancement de bateaux, ainsi que la plage, et que le Conseil d'administration surveille et contrôle l'entrée de la rampe. Kim mentionne que ces tâches sont faites par des bénévoles et que si d'autres veulent s'impliquer qu'ils n'ont qu'à le signifier à l'Association.

Tim Naumetz ajoute qu'au fil des ans, l'Association a étudié l'aspect environnemental de la plage et en a réaffirmé sa responsabilité, citant la plage Bataille comme exemple – la section ouverte répond aux normes provinciales et municipales.

Fern Tremblay indique que ce qui est dans le *Bulletin d'information* semble contredire ce qui vient d'être dit, et que s'il avait connu cette information au préalable il n'aurait pas fait la proposition, et il la **RETIRE**.

13.5 Discussion sur la « missive » du document de vote

- ❑ **PROPOSÉE PAR : *Wayne Askin***
APPUYÉE PAR : *Richard Murphy*

QUE l'Association accepte les résultats du sondage concernant le ponton entre les lacs Bataille et Rhéaume, tels que présentés à l'AGA du 17 juillet 2005.

(ADOPTÉE; voir la page 13)

Line Décarie, lac Rhéaume, déclare que les propriétaires au nord du lac Rhéaume acceptent les résultats car ils croient qu'il y'a déjà assez de bateaux sur le lac Rhéaume et ils espèrent qu'il y'aura un moratoire citant des inquiétudes environnementales, p. ex. déclin de la qualité de l'eau, jeunes huards morts, etc.

John Westeinde, membre du comité ad-hoc du ponceau, dit qu'il est au lac Rhéaume depuis 1972 et qu'il pouvait traverser dans le ponceau avec son bateau à ce moment là. Il dit aussi que l'Association avait fourni de l'information inexacte et avait fausement informé les membres en ce que le ponceau pouvait être remplacé à des coûts beaucoup moindre que ceux cités par l'Association. John dit que la majorité des membres du comité ad-hoc croyait que l'Association avait outre passé son mandat en fournissant des estimations des coûts car le comité croyait que ceci serait la prochaine étape si le « oui » était le résultat du vote.

Joseph De Koninck, lac Bataille, indique que l'Association n'avait pas couvert un aspect très sérieux qui n'était pas dans les renseignements de l'Association : l'aspect de sécurité vis-à-vis l'augmentation de circulation des bateaux. De plus, Joseph remarque qu'une augmentation de circulation marine augmentera l'incidence d'un accident autour du ponceau, citant que des accidents sont évités de justesse presque chaque fin de semaine.

Laurent Roy déclare que quand le vieux pont était en place, il ne pouvait accommoder qu'une embarcation à la fois. Laurent mentionne que suite à une récente inspection qu'il a faite, il affirme qu'un tiers (1/3) du ponceau repose sur le roc. Il dit que même si le ponceau est élargi, l'eau ne sera pas plus profonde et que le passage des plaisanciers serait restreint en raison du faible niveau d'eau dans le chenal. Laurent remet en doute la sagesse d'investir à modifier un ponceau qui n'améliorerait pas l'accès entre les deux lacs de façon significative.

Mark Mongeon remarque que nos contrats d'achats indiquent qu'il y'a des restrictions concernant la force des moteurs sur les lacs Bataille et Rhéaume celles-ci ne sont pas respectées. Qu'en est-t-il de ces restrictions? Mark réitère que les propriétaires de plaisanciers ne peuvent changer les niveaux d'eau qu'importe la grandeur du ponceau.

Catherine Gander est au lac Bataille depuis 1960 et indique que les bateaux pouvaient traverser malgré que ce n'est pas nécessairement noir où blanc. Catherine croit que c'est prématuré de voter sur une proposition pour clore le dossier du ponceau. Elle déclare que les propriétaires requièrent des faits clairs et objectifs afin d'arriver à une décision éclairée.

Mike Burke, membre du comité ad-hoc du ponceau, un comité de quatre (4) personnes (dont trois (3) ingénieurs et un (1) inspecteur en bâtiments) confirme que John Westeinde, David Kerluke et lui étaient les auteurs et distributeurs de la « missive » du 9 juillet au sujet des procédures de scrutin de l'Association.

Mike Burke rapporte que le comité avait insisté que l'Association ne présente que les faits seulement, et que la majorité du comité ad-hoc croyait que ceci n'avait pas été fait de façon satisfaisante. Il note que le Conseil d'administration n'avait pas tenu compte des recommandations du comité, citant comme exemple la question du sondage. Mike commente qu'il regrettait le manque de transparence du Conseil d'administration à sa réunion du mois de mai, auquel il a assisté. De plus, Mike affirme qu'inclure les estimations des coûts était prématuré à ce moment-ci puisque le comité ad-hoc croyait que cette étape ne devait être franchie seulement si le résultat du vote était « oui ».

Paul Wilson, membre dissident du comité ad-hoc, rapporte que le comité ad-hoc s'est réuni en personne une seule fois en novembre dernier, et que toutes les autres communications ont été faites par téléphone ou par courriel. Paul déclare qu'aucune transparence n'existe au sein du comité ad-hoc et que le but des trois (3) autres membres du comité était de modifier le ponceau qu'importe l'impact environnemental. De plus, la majorité du comité a camouflé la question en l'identifiant comme une question de lancement de bateaux, question à laquelle Paul s'est fortement objecté.

Paul Wilson déclare que le mandat du comité ad-hoc était d'apporter tous les faits relatifs à la modification du ponceau, préparer la question du sondage, tout en cherchant une rampe de lancement de bateaux au lac Rhéaume ; aucun site n'a été trouvé. Paul rapporte que le Conseil d'administration avait adopté la majorité des recommandations du comité ad-hoc, et par conséquent, les avait incluses dans l'ensemble du sondage.

Paul Wilson confirme que, selon la municipalité, le ponceau ne représentait pas un danger et qu'une modification serait considérée sous la bannière de « taxe d'amélioration locale ». Paul confirme que les estimations des coûts, dans l'ensemble du sondage, étaient dérivées des estimations des coûts fournies par le Directeur des travaux publics. Il réitère que les impacts environnementaux sont des inquiétudes réelles et vu que le ponceau est sis sur une voie navigable, différentes études, des plans d'ingénierie et des études environnementales seront définitivement de mise. Il nous reporte au sondage, et que 86 % d'entre eux étaient d'accord avec l'information fournie, et tant qu'à lui l'Association avait des dossiers beaucoup plus prioritaires à traiter.

Monique Oaks, lac Rhéaume, dit qu'elle est propriétaire de chalet depuis 45 ans et qu'elle est très inquiète de l'impact environnemental causé par la modification du ponceau. Monique déclare que les membres avaient dûment élu le Conseil d'administration et qu'elle appuyait l'information que le Conseil d'administration a fournie. Elle appuie aussi la question du sondage et est confiante que cette question est celle recommandée par le comité ad-hoc. Monique dit que ce serait naïf de penser que la modification n'engendrerait pas de coûts, citant comme exemple quand on fait construire une maison, on demande des estimations afin de déterminer le coût; cette situation s'applique ici et elle croit que l'Association a tout fait pour s'assurer que tous les propriétaires étaient bien renseignés.

France Joncas, présidente, est la dernière à prendre parole. Elle est d'accord avec la présentation de Paul Wilson. France remarque que les autres membres du Conseil d'administration ont dépensé 400 heures à préparer l'ensemble de sondage et que le Conseil d'administration appuie et sont solidaires à l'information envoyée aux membres. France déclare que c'est un des dossiers le plus difficile à gérer. France informe les membres qu'elle, aussi bien que la secrétaire, Odette Surch, avaient reçu des courriels dérogatoires et grossiers sur leurs comptes de courriel personnels, plutôt que celui de l'Association (info@psll.ca) au sujet du ponceau.

On demande le vote.

Pour : 48; Contre : 11

ADOPTÉE

- ❑ **PROPOSÉ PAR : Rick Legault**
APPUYÉ PAR : Marc Vincent

QU'IL y est un moratoire de dix (10) ans sur la question du ponceau mais si pour quelques raisons qu'il soit le ponceau est en danger, menace de craquer ou requiert des réparations, l'Association ré-examinera la situation.

On demande le vote.

Pour : 43; Contre : 16

ADOPTÉE

13.6 Poste du président(e) sortant(e) au Conseil d'administration

Aucune discussion.

13.7 Conflit d'intérêt du président d'assemblée / facilitateur

Marc Vincent affirme que selon lui, le président, Claude Létourneau, avait été juste et neutre pendant toute l'assemblée et, qu'en son opinion, il n'y avait aucun conflit d'intérêt.

- ❑ **PROPOSÉE PAR : Marc Vincent**
APPUYÉE PAR : Larry Surch

QUE l'assemblée réaffirme et accepte le travail de Claude Létourneau à présider l'AGA.

On demande le vote.

Pour : 49; Contre : 9

ADOPTÉE

Marc Vincent félicite le Conseil d'administration pour le travail accompli pendant la dernière année. Marc souligne que le Conseil d'administration est composé de bénévoles élus par nous, les membres. Il a aussi louangé le président d'assemblée pour son doigté à maintenir le cap, malgré des articles contentieux. L'assemblée applaudit.

N'ayant aucun autre article à l'ordre du jour, la réunion est ajournée à 12 h 50 pm

Respectueusement soumis,

Odette Surch
Secrétaire